

RF PREFECTURE DU PAS DU CALAIS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 11/04/2023 062-216208694-20230403-DE_2023_10-DE

République française
Département du Pas-de-Calais
COMMUNE DE WAILLY

Séance du lundi 03 avril 2023

Date de la convocation:
L'an deux mille vingt-trois et le trois avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Mickaël AUDEGOND,

Membres en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Présents : Mickaël AUDEGOND, Henri MACE, Didier LETERME, Jérémie PRONIEZ, Colette NOURRY, Ingrid LORIDANT, Dominique LEFEBVRE, Martine CAPPON, Jean-Marc CLABAUX, Gautier MOERMAN, Lydie NOIRET

Représentés : Franco GRACEFFA, Gaëtane DELATTRE

Excusés : Nathalie BART, Frédéric PONTHEUX

Absents :

Secrétaire de séance : Jean-Marc CLABAUX

DE_2023_10 - Objet : Vente de la parcelle AD411, mitoyenne du terrain de la mairie.

Monsieur le Maire sollicite l'Assemblée Délibérante afin qu'elle l'autorise à vendre la parcelle AD411, mitoyenne du terrain de la mairie, après bornage pour soustraction d'une bande de 5 mètres linéaires sur toute la longueur côté mairie.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire :

- A réaliser un nouveau bornage de la parcelle AD411 à 5 mètres linéaires de la limite mitoyenne de la parcelle de la mairie AD116 ;
- A vendre la parcelle AD411 avec cette nouvelle délimitation ;
- A réaliser toutes les démarches pour cette cession.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

